

DEPARTEMENT DE L'INDRE

VILLE

de

DEOLS

Séance du 6 octobre 2006

L'an deux mille six

le six octobre

à 19 heures

Le Conseil Municipal de DEOLS légalement convoqué par un courrier en date du 22 septembre 2006, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel BLONDEAU, Maire.

Présents : M. Blondeau, M. Pluviaud, Mme Picard-Caillaud, Mme Prévost, M. Heard, Melle Rolland, M. Lachaud, M. Reignoux.

Mme Geneste (arrivée à la question n° 3), Mme Arzaud, M. Della-Valle, Mme Perain, M. Rapaz, Mme Richer, M. Sallé, Mme Goujon, M. Guéganic, Mme Perrein, Mme Delattre, Melle Aubard, Mme Daumens, M. Petit.

Absents avant donné pouvoir : M. Lion, M. Barbier St Hilaire, Mme Bienvenu, Mme Forest, M. Blondiaux,

Absents : M. Luneau, M. Lucas,

Nombre de conseillers municipaux :

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 27



CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC SUR LA DESSERTE FERROVIAIRE DE CHATEAUROUX ET DE L'INDRE

Le projet de ligne à grande vitesse Limoges – Poitiers n'est un aménagement ferroviaire structurant ni pour Châteauroux, ni pour l'Indre.

La création éventuelle de cette ligne relèguerait la voie Châteauroux – Paris au niveau secondaire et, en termes d'aménagement du territoire, laisserait irrémédiablement de côté les départements du centre de la France.

Pour cette raison, dans le cadre du débat public, nous ferons part de notre ferme opposition au projet de LGV Limoges – Poitiers. Notre priorité est l'amélioration et la modernisation de la ligne existante afin de permettre aux trains d'atteindre une vitesse de 220 km/h et ainsi de réduire le temps de trajet entre Châteauroux et Paris à moins d'1 heure 30.

Il est également indispensable que cette ligne rénovée soit interconnectée au réseau TGV national et européen, au niveau du barreau sud de l'agglomération parisienne lorsqu'il sera construit.

Pour le plus long terme, nous nous inscrivons dans la perspective d'une ligne à Grande Vitesse Paris – Châteauroux – Limoges – Toulouse.

Ces deux combats se rejoignent et préparent à long terme l'avenir de notre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé :

- d'ADOPTER cette prise de position.

POUR EXTRAIT CONFORME



Michel BLONDEAU
Maire

Transmis le : *12/10/06*

Le Maire certifie que la présente
décision publiée ou notifiée le *12/10/06*
et reçue par le représentant de l'Etat
le *12/10/06* est exécutoire
DEOLS le *12/10/06*